

Étaient présents :

Jean-Paul BARITAUT, Myriam BELLOC, Sandra BOUSQUET, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Gaëlle DELPRAT, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE, Denis VIMENEY.

Étaient excusés : Alice AMELIN, Yvon MARTIN, Patrick TAUZIN

Secrétaire de Séance : Gaëlle DELPRAT

Le Maire souhaite une bonne rentrée au Conseil et note que les mois qui arrivent s'annoncent complexes suite aux différentes annonces faites par le Gouvernement cet été. Il propose au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la création d'un nouveau tarif de restauration. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité avant d'accueillir la représentante de l'ACAD conviée en début de séance comme cela avait été décidé lors du Conseil Municipal du 4 juillet 2017. Le Maire rappelle à cet effet que notre coopération décentralisée avec la ville de Tubas touche à sa fin. Nous avons pu au cours de ces années de coopération permettre l'adduction à l'eau potable de cette ville palestinienne de 25000 habitants, développer un début de solution d'assainissement individuel et nous finissons cette coopération en raccordant les bâtiments publics au réseau d'assainissement général et à la nouvelle station d'épuration construite grâce au soutien de l'Union Européenne. Cette coopération emblématique avec la Palestine est un engagement fort du Conseil municipal qui souhaite prolonger cette relation privilégiée en investissant encore plus dans le soutien à l'association ALQARARA et dans les relations avec l'association pour le droit humain d'Ibrahim KHASHAN. Lors du dernier Conseil, le Maire avait proposé de s'engager dans un nouveau projet de coopération décentralisée avec notre partenaire, l'ACAD mais cette fois-ci en Afrique, c'est dans ce cadre que l'on donne la parole à la représentante de l'ACAD.

PRESENTATION D'UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE PAR L'ACAD

L'ACAD commence donc par expliquer au Conseil qu'elle intervient depuis 2012 à Moussodougou (dont le nom signifie « village de femmes ») au Sud du Burkina Faso dans le cadre d'une coopération décentralisée avec la commune de Mondonville située à côté de Toulouse. La commune de Moussodougou s'étend sur 296km² et regroupe 4 villages : Diamon (1016 habitants), Kolokolo (1621 hbts), Mondon (2063 hbts) et Moussodougou village (5740 hbts). Dominique SOURABIÉ, le Maire du village, est docteur en pharmacie et c'est un ancien haut fonctionnaire du Ministère de la Santé, il a été encouragé à se présenter par la population puisqu'il est originaire du village de Mondon et il mène actuellement son troisième mandat, le deuxième n'ayant duré qu'un an suite au coup d'état de 2015. L'ACAD informe le Conseil que suite à un changement de municipalité, la Mairie française ne souhaite pas poursuivre le partenariat et qu'elle termine simplement l'action triennale déjà engagée mais il reste de nombreux projets à mener sur place. L'ACAD propose donc au Conseil d'entamer une coopération décentralisée avec la ville de Moussodougou pour poursuivre l'ensemble du travail engagé dès que l'action triennale en cours se terminera. L'ACAD rappelle le fonctionnement du système de gouvernance mis en place dans le cadre de la coopération décentralisée et décrit les différents projets menés depuis 2012 : l'appui au montage d'un service de l'eau et d'assainissement, le recrutement et la formation d'un agent pour le suivi technique des infrastructures, la formation des élus à ces enjeux, la réalisations et les extensions d'adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) et un important travail sur la réhabilitation ou la création de pompes à motricité humaine. Enfin, un autre aspect du travail mené dans le cadre de la coopération décentralisée a consisté à réaliser des latrines en parallèle de la construction de nouvelles écoles et à mettre en place une campagne de ramassage de déchets solides et d'entretien des espaces publics. Au niveau de la dimension des échanges culturels, l'ACAD explique que deux films ont été réalisés en 2013 et que la coopération décentralisée a permis d'équiper la bibliothèque et de former des agents pour la faire fonctionner. Par ailleurs, un projet de « recueil de récits » est en cours et il convient de réaffirmer que la coopération décentralisée c'est avant tout une histoire de femmes, d'hommes et d'enfants.

A l'avenir, la poursuite de cette coopération pourrait permettre de travailler dans de nombreux domaines, l'eau et l'assainissement bien sûr mais d'autres thèmes également puisque le village de Moussodougou est un village agricole est que cette activité génère des problématiques spécifiques. Les projets envisagés à ce jour et soumis à la discussion sont les suivants : réalisation de nouveaux forages, réhabilitation d'anciennes pompes à motricité humaines, équipement en latrines des bâtiments publics, mise en place d'une grande campagne pour favoriser la mise en place de latrines familiales et de puisards pour l'eau ménagère, un travail sur les déchets solides (qui pourrait peut-être se formaliser en intégrant le SICTOM à la réflexion), la mise en place de véritables échanges entre les communes et leur population et bien sur le

renforcement du service municipal de l'eau et de l'assainissement puisque le maire Monsieur SOURABI se bat pour que ce service reste en gestion publique et ne soit pas privatisé.

L'ACAD informe le Conseil qu'un accord de principe peut être décidé le soir même mais que l'on aura l'ensemble de l'année 2018 pour préciser le projet et y réfléchir de manière collective. Des assises de la coopération décentralisée ont lieu au début du mois d'octobre au Burkina et un membre du Conseil Municipal pourrait éventuellement se joindre à la délégation de l'ACAD qui se rend sur place. Le Maire remercie les deux représentants de l'ACAD pour leur présentation et ces derniers quittent la salle afin de laisser le Conseil poursuivre et délibérer. Il reprend ensuite la parole en expliquant que le calendrier évoqué précédemment, même en cas d'accord de principe du Conseil ce soir, laisse le temps de finir tranquillement la mission engagée à Tubas et de réfléchir ensuite plus exactement aux projets qui pourraient être menés à Moussodougou. Après un tour de table et l'expression d'un réel enthousiasme de la part de plusieurs élus le Conseil adopte à l'unanimité un accord de principe pour engager une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle coopération décentralisée. Le Maire précise que pour la Commune il n'y aura pas d'implication financière et que le budget alloué à la coopération décentralisée restera constant. Le Conseil décide ensuite que personne ne se rendra aux Assises du mois d'octobre au Burkina Faso puisque le Maire ne peut y aller lui-même et qu'il est important que le premier contact se fasse à son niveau.

ADOPTION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 4 juillet 2017.

CREATION D'UN NOUVEAU TARIF DE RESTAURATION POUR LA RPA

Le Maire explique au Conseil qu'à partir du 18 septembre prochain nous allons étendre notre service de restauration. En effet, jusqu'alors les résidents de la RPA bénéficiaient d'un portage de repas depuis le restaurant scolaire le mardi midi au tarif de 8€. Désormais ce portage sera quotidien grâce à une nouvelle organisation mise en place par le CCAS et le service de restauration. Les résidents de la RPA bénéficieront désormais du tarif adulte classique subventionné par la commune soit 4.60€ mais la question se pose vis-à-vis des personnes hors-commune qui pourraient être amenées à les accompagner. Le Maire propose donc de créer une nouvelle tranche de tarification afin d'autoriser les personnes extérieures à la commune à manger à la RPA en payant leur repas au coût réel soit 8€. Ce tarif sera réévalué chaque année au même moment que les tarifs de la restauration scolaire.

ADOPTION DU RPQS RELATIF AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Francis DUSSILLOLS rappelle les principaux paramètres mis en avant par le Rapport sur la Qualité des Prix et du Service (RPQS). Les chiffres et le rapport ont été entièrement vérifiés en lien avec le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) du Conseil Départemental. Francis DUSSILLOLS rappelle qu'il est nécessaire que le Conseil soit attentif lors de l'adoption du RPQS, en effet, il y a quelques années un RPQS n'avait pas été voté à cause des écarts annuels de consommation constatés. Aujourd'hui, nous sommes revenus sur une consommation normale, à savoir 55000 m³ d'eau. De même, il est intéressant de constater que depuis plusieurs années maintenant, à chaque RPQS on remarque une baisse légère mais régulière et systématique de la consommation d'eau par les bénéficiaires. On observe enfin qu'il n'y a pas de grosse variation du nombre d'abonnés et le Conseil adopte à l'unanimité le RPQS.

Philippe DELIGNE demande où en est la commune vis-à-vis de l'action en justice entamée suite aux défaillances de la station d'assainissement. Le Maire explique que l'action a bien été lancée, qu'il a eu une instruction et un rapport d'expertise et que l'on a décidé de séparer la procédure en deux temps. D'une part, le système a été remis en service en suivant un cahier des charges très précis et des contrôles réguliers sont réalisés en présence du constructeur, de l'exploitant, du SATESE et des élus communaux. D'autre part, la procédure s'est engagée quant au préjudice subi et nous sommes au début d'un parcours judiciaire qui devrait durer malheureusement encore plusieurs années. Francis DUSILLOLS informe le Conseil que le responsable de la SOGEDO en charge de notre dossier a changé mais que nous allons avoir très rapidement une rencontre avec un nouveau correspondant, notamment pour travailler sur la question de l'avenant au contrat et des modalités de tarification. Denis VIMENEY précise que le processus a été engagé au mois de mars pour remettre les lits de bambous en fonctionnement et que pour l'instant tout se déroule correctement. La remise en route fera l'objet d'une validation par l'ensemble des parties en septembre puis une validation générale du système de fonctionnement se fera à plus long terme. Il est à noté enfin que grâce à cette remise en route, nous écourtons de deux ans la nécessité d'extraire les boues

grâce à des camions ce qui doit permettre de revoir la tarification légèrement à la baisse avec la SOGEDO lors du prochain avenant.

STATUT DE VILLE-PILOTE AU SEIN DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Maire indique au Conseil qu'il souhaite proposer la candidature de la commune pour obtenir le statut de ville pilote au sein du Pays d'Arts et d'Histoire. Il rappelle que ce Pays a été institué à partir de la commune de La Réole et que son périmètre s'est ensuite étendu de manière continue et qu'il en phase de structuration. En effet, les communes concernées peuvent choisir de participer à différentes échelles et c'est dans ce cadre-là que s'inscrit la création du statut de « ville pilote ». Les villes pilotes ont la particularité de participer à la gouvernance du Pays d'Art et d'Histoire mais également de bénéficier de supports de communication importants. Une modeste participation financière (0.50€ par habitant environ) sera demandée et cela permettra de recruter un animateur territorial qui sera chargé d'animer le Pays et d'organiser les différentes actions qui y seront rattachées. Le Maire insiste sur la pertinence de la candidature de Saint-Pierre d'Aurillac qui apporterait ainsi au Pays d'Arts et d'Histoire et au patrimoine qu'il met en avant une dimension immatérielle très importante. Le Maire de La Réole a signifié au Maire tout l'intérêt qu'il porterait à cette candidature puisque notre commune est porteuse d'un patrimoine artistique majeur notamment à travers les danses et les musiques traditionnelles et à l'organisation annuelle du Festival des Fifres. Par ailleurs, cette dimension immatérielle est particulièrement valorisée par la Direction Régionale des Arts et de la Culture (DRAC), c'est donc un atout majeur pour l'ensemble du territoire. Jean-Paul BARITAUT souligne quant à lui que la structuration de ce Pays permet de mettre en place deux emplois : celui d'animateur territorial mais également celui de chargé d'inventaire patrimonial. Le Maire précise pour terminer que cela impliquera aussi la mise à disposition d'un local et que la désignation de personnes référentes sur la commune. L'ensemble du Conseil choisit donc de candidater pour le statut de « ville-pilote ».

MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE POUR L'INDEMNITE DES ELUS

Le Maire explique que depuis le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 l'indice de l'échelle indiciaire de la fonction publique qui sert de référence pour le calcul des indemnités de fonctions des élus a changé. Dans ses délibérations de 2014 puis 2015 le Conseil avait fait référence à l'indice 2015. Une revalorisation de cet indice étant prévu pour janvier 2018 le Conseil doit adopter une formulation qui s'adapte aux changements successifs. Il précise également que les pourcentages des indemnités des élus restent identiques. La modification de référence est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

DOSSIERS DIVERS :

- ❖ **Premier bilan CONCORDIA** : Le Maire informe le Conseil que le bordereau de fin de chantier n'a pas été encore signé. Le responsable technique vient pendant deux jours la semaine prochaine pour tout finaliser, il a déjà pris contact avec les Services Techniques pour tout organiser. La consigne est que tout soit terminé pour le 16 septembre et la réception organisée par les deux CDC à l'occasion de la remise du tracé de la voie verte au Département. Ce moment est important pour ancrer pleinement la halte nautique sur le tracé de la voie verte. En effet, le Maire rappelle que la commune bénéficie toujours d'une autorisation temporaire de prise en charge de la halte et qu'elle a refusé la convention de superposition et la proposition de rachat qui avaient été formulées par VNF (Voies Navigables de France). A ses yeux, le Département pourrait apparaître comme la bonne entité capable de prendre en charge cette infrastructure. Le Maire a veillé à la réalisation du faucardage aux abords de la halte et cela est prévu pour la semaine prochaine. De même il a demandé aux Services Techniques de mettre en place un barriérage en bois autour de la halte et de rénover les tables à disposition sur place. Certains élus qui ont été particulièrement présents sur le chantier soulignent quelques réserves et améliorations possibles quant à la façon dont le chantier s'est déroulé, notamment sur l'encadrement, ces informations seront communiquées à CONCORDIA lors de la réunion bilan qui est prévue au début du mois d'octobre. Les élus soulignent cependant que les jeunes bénévoles qui sont venus ont énormément de mérite et proposent de réaliser un remerciement collectif à toutes les personnes qui se sont engagées sur le chantier lors de la prochaine édition du petit journal. Si la commune d'engage à nouveau sur ce type de partenariat avec CONCORDIA il faudra réfléchir davantage au type de chantier qui sera le mieux approprié à une expérience débutante et participative. Un bilan financier et organisationnel du chantier sera réalisé lors de la réunion bilan. Le Maire signale enfin qu'il est important de

réfléchir à la mise en valeur de la dimension citoyenne qui a porté ce projet de rénovation de la halte afin de la préserver le plus possible à l'avenir.

- ❖ **Information sur le PLUI :** Le Maire rappelle que la Commission Urbanisme qui devait se dérouler le 11 septembre est annulée. En effet, une première rencontre a déjà eu lieu la veille avec l'architecte du CAUE qui va nous accompagner dans la réflexion sur le PLUI. Il a donc été décidé à ce moment là d'une nouvelle rencontre en Mairie le 20 septembre à 15h afin de fixer la méthodologie de travail que nous allons adopter et réfléchir à la mise en place d'ateliers thématiques. Cette réunion permettra également de préparer l'ouverture de cette réflexion à l'ensemble de la population sous la forme d'un conseil municipal extraordinaire par exemple.
- ❖ **La petite médiathèque :** Jean-Paul BARITAUT informe le Conseil que la petite médiathèque de Saint-Pierre d'Aurillac est désormais considérée comme une infrastructure de niveau 2, à savoir une « médiathèque de proximité » par la CDC du réolais en Sud Gironde. Enfin, il informe également le Conseil qu'une future collaboration musicale est en cours d'élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h35.